Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 18 (1971)

Heft: 6

Artikel: Le rôle de la protection civile précisé dans le rapport sur les bases

d'une conception stratégique suisse. Part 1

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-365711

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1

Le rôle de la protection civile précisé dans le rapport sur les bases d'une conception stratégique suisse

Au Palais fédéral, la Commission d'étude des questions de stratégie, présidée par le Prof. Karl Schmid, a présenté au public son rapport sur les bases d'une conception stratégique suisse. Le rapport fait également largement état de la protection civile et nous pensons qu'il intéressera nos lecteurs de prendre connaissance des larges extraits de ce document que nous publierons en deux fois

Pour faire mieux comprendre la portée du rapport, nous citons les précisions suivantes émanant du Département militaire fédéral:

Introduction au Rapport de la commission d'étude des questions de stratégie (commission Schmid)

T.

Dès le printemps 1967, le chef de l'étatmajor général a disposé, en vue de l'élaboration d'un projet sur une conception stratégique de la Suisse destiné au Conseil fédéral, d'une commission d'étude pour les questions de stratégie. Cette commission, présidée par le Prof. Karl Schmid et composée en grande partie de personnes choisies en dehord de l'administration, a présenté le 14 novembre 1969 un rapport intitulé «Bases d'une conception stratégique suisse». Ainsi que ce titre l'indique déjà, la commission a été amenée à limiter l'étendue de la tâche qui lui a été confiée, en ce sens qu'elle n'a pas élaboré un projet proprement dit d'une conception stratégique, mais qu'elle s'est bornée à en définir à cet effet les bases. En tant que tel, son rapport ne peut, ni ne veut être une conception stratégique définitivement arrêtée, pas plus d'ailleurs qu'un projet établi à cette fin; de plus, la nature des problèmes auxquels une telle étude devait s'attacher sont très nombreux et complexes. On a davantage cherché à examiner les composantes d'une conception stratégique globale et à réunir, à l'intention des autorités responsables, les éléments et critères utiles à la poursuite de l'étude du problème et, finalement, nécessaires quant aux décisions à prendre. Sous cette forme, le rapport constitue un document de base dont le gouvernement a besoin pour pouvoir prendre, dans des secteurs bien déterminés et vitaux pour l'existence de l'Etat, des décisions pertinentes ou, tout au moins, pour connaître les préalables de telles décisions.

Pour que ce rapport soit utilisé pleinement, il importe de le soumettre à une appréciation critique et approfondie et de confronter ses éléments et les particularités et exigences des divers secteurs de notre défense militaire et civile. C'est dans cette optique que le Conseil fédéral a décidé, le 16 septembre 1970, de le remettre à l'Office central de la défense en le chargeant de lui présenter un projet d'une conception stratégique de notre pays. L'Office central de la défense a commencé son travail et estime pouvoir soumettre au Conseil fédéral le projet demandé au début de 1972.

II

La commission Schmid a terminé ses travaux à la fin de 1969 déjà. Depuis lors, l'évolution a continué dans divers domaines, de sorte que certaines considérations et suggestions du rapport sont dépassées à maints égards. Il y a notamment 8 secteurs pour lesquels on constate des progrès importants ou de nouvelles mesures que la commission ne connaissait pas ou pas suffisamment, mais qu'il faut cependant prendre en considération aujourd'hui.

1. Depuis la présentation du rapport en novembre 1969, le Conseil fédéral a décidé d'adhérer au Traité de 1968 sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ainsi, les chapitres du rapport, notamment le 6.3., qui ont trait à un éventuel armement atomique de notre armée, doivent être naturellement examinés et appréciés aujourd'hui à la lumière de la situation telle qu'elle se présente à la suite de cette décision. 2. Une des conditions de la coopération entre les secteurs militaires et civils dans la réalisation de la défense générale est constituée par la nouvelle organisation territoriale, qui a été introduite en 1970 et 1971.

La mise en commun des moyens civils et militaires en cas de catastrophes ou de guerre pose aussi des problèmes d'une portée particulière. Une réorganisation du service sanitaire, entrée en vigueur le 1er janvier 1971, prend en considération cette exigence. La création de services intégrés de l'approvisionnement et des transports est également à l'étude. Le développement d'un service national d'alerte doit être encore intensifié; à cet égard, la mise en service des installations du système Florida, qui groupent le réseau radars de préalerte et la centrale de conduite des troupes d'aviation et de DCA, représente déjà un jalon important.

3. Mentionnons dans le domaine de l'aide en cas de catastrophes dans le pays, la création, décidée par le Conseil fédéral en janvier 1970, d'une centrale rattachée à l'Office fédéral de la protection civile. De plus, depuis le 1er janvier 1970, les troupes de protection aérienne maintiennent sur pied à l'instruction tout au long de l'année, par rotation, une compagnie renforcée au moins

prête à intervenir en cas de catastrophes.

4. Dans le domaine de l'objection de conscience, des mesures sont à l'examen dans le dessein d'apporter à ce problème délicat une solution raisonnable. A part des travaux d'ordre interne, il faut signaler la conférence tenue les 23 et 24 novembre 1970 à Lenzbourg, à laquelle ont pris part des journalistes, des réfractaires au service militaire et des représentants de l'administration. Il s'agissait de discuter du problème de la création d'un service civil. Cette conférence s'est trouvée placée devant une situation nouvelle, étant donné que, peu de temps auparavant, l'initiative de Münchenstein avait été lancée en vue de réviser l'article 18 de la constitution. A la suite de la Conférence de Lenzbourg, le Forum Helveticum s'occupera à l'avenir du problème de l'objection compte tenu d'aspects civiques. D'autre part, un groupe de travail interne du Département militaire fédéral se préoccupera de la situation qui découle pour l'administration de l'aboutissement de l'initia-

5. En 1969, une commission d'experts, présidée par M. Oswald, a été chargée de procéder à une étude approfondie des problèmes d'éducation et d'instruction militaires. Se fondant sur cette étude et la proposition du Département militaire, le Conseil fédéral a approuvé le complément no 2 du Règlement de service, qui est entré en vigueur le 1er janvier 1971. Il s'agit, comme pour les autres prescriptions émises par le département et le chef de l'instruction à la même date, de mesures immédiates concernant avant tout la marche du service et les formes militaires. Pour les autres mesures de base, qui visent notamment une amélioration du statut des instructeurs, du recrutement, la création de nouvelles places pour l'instruction, etc., le Département militaire fédéral a préparé un programme de réalisations à moyen et long terme. Dans leur ensemble, les réformes apportées à l'éducation et à l'instruction militaires ont pour but de porter l'accent sur la préparation au combat, tout en renforçant la discipline dans la troupe, eu égard à l'évolution constatée dans la vie civile.

6. Dans le domaine de la protection civile, la commission d'étude, formée à fin 1965 par le Département de justice et police, a présenté le 30 décembre 1970 son rapport sur l'adaptation de la conception de la protection civile suisse, telle qu'elle est exposée dans les lois de 1962 et 1963. En janvier 1971, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur la conception de la protection civile

1971 et a décidé qu'il serait discuté par l'état-major et le conseil de la défense. Ainsi que ce fut le cas en 1966 pour la conception de la défense nationale militaire, les chambres fédérales seront informées d'une manière analogue sur la conception de la protection civile. L'examen de ce rapport aura lieu vraisemblablement cette année encore.

7. Concernant la défense économique, une refonte des bases légales a été entreprise récemment. La révision en cours de la loi du 30 septembre 1955 sur la préparation de la défense nationale économique vise essentiellement deux points; d'une part confier aux communes le soin de constituer davantage de stocks de marchandises indispensables de manière qu'elles soient moins tribu-

taires d'approvisionnements journaliers, d'autre part améliorer les conditions du passage de l'économie du temps de paix à l'économie de guerre.

8. Dans une future conception stratégique de la Suisse, il importera aussi de parler de l'ensemble des problèmes relevant de l'étude des conflits et du maintien de la paix, question sur laquelle la commission Schmid ne se prononce pas. A cet égard, relevons que le 15 juin 1970 le Conseil fédéral a décidé de faire établir un projet d'un «Institut suisse pour l'étude des conflits et la protection de la paix», préconisé par le postulat du conseiller national Arnold de 1966. Cette tâche a été confiée à l'ancien ambassadeur Roy Ganz, qui mènera ses travaux de concert avec

la Division pour la science et la recherche du Département fédéral de l'intérieur et le Conseil suisse de la science. Le rapport de M. Ganz sera présenté sous peu au Conseil fédéral.

III

Pour conclure, rappelons que le rapport Schmid ne constitue pas une conception stratégique élaborée de la Suisse, mais qu'il en contient les éléments importants qui serviront à l'établir. Bien que le rapport rédigé il y a quelque temps déjà doive être adapté sur plusieurs points à l'évolution constatée depuis lors, il n'en demeure pas moins un document de base de haute valeur et utile aux travaux futurs qui s'y référeront.

L'importance stratégique de la protection civile

72. La protection civile est le plus jeune secteur de notre défense générale; il est donc d'autant plus nécessaire de l'intégrer dans la conception stratégique.

La nécessité de la protection civile se fonde d'abord sur le fait que, pendant les guerres des dernières décennies, le nombre des victimes civiles a sans cesse augmenté. La première tâche de la protection civile est donc de protéger et de sauver autant de personnes et de biens que possible. Du seul fait qu'elle contribue ainsi à la survie physique de la nation, la protection civile remplit déjà une fonction stratégique. Mais son importance ne s'arrête pas là.

Nous rappellerons tout d'abord le danger général auquel la population civile est exposée et ensuite, les nouveaux dangers spécifiques qui sont facilement négligés, parce qu'ils sont peu connus et qu'il est très difficile de se protéger de leurs effets.

Ce chapitre doit montrer que la valeur pratique de la protection civile ne peut être surestimée et que son importance stratégique est grande et diverse.

L'augmentation du danger pour la population civile

73. Depuis la Première Guerre mondiale, le nombre des victimes dans la population civile a constamment augmenté par rapport aux pertes totales. Les pertes en vies humaines atteignent les chiffres suivants: En cas de guerre sur le plateau suisse, avec engagement d'armes nucléaires tactiques, et compte tenu des données démographiques actuelles, on peut s'attendre aux proportions suivantes dans les agglomérations à forte densité de population:

- en cas de préparation optimale de la protection civile
 1: 10
- en cas de préparation insuffisante ou nulle de la protection civile, selon le degré d'insuffisance 1:100
- 74. Les facteurs suivants, qui tous ont gagné en importance depuis la Deuxième Guerre mondiale, jouent un rôle dans la diminution des chances de survie de la population:
 - les armes atomiques. Nous ne pensons pas en premier lieu aux tout gros calibres (mégatonnes), mais aux armes tactiques (kilotonnes), dont l'engagement dans une guerre en Europe occidentale est plus probable que l'engagement de l'arme de destruction
 - Le rayon d'efficacité étendu des moyens de destruction massive qui, même s'ils ne visent que des objectifs militaires, met en danger la population civile.
- La formidable augmentation de la vitesse de vol dont la limite n'est d'ailleurs pas encore atteinte des différents systèmes d'armes pilotés ou guidés réduit, du fait de la faible étendue de notre territoire, les temps d'alerte et d'alarme pratiquement à zéro.

- La rapidité et l'étendue des opérations militaires terrestres qui peuvent impliquer plus vite de grandes parties de notre territoire dans les opérations.
- L'enveloppement par la verticale, facilité notamment par l'engagement massif d'hélicoptères, qui peut transformer, par surprise, des régions jusqu'alors sans intérêt opératif et tactique en zones de combat.
- Le danger accru d'inondations causées par la rupture intentionnelle ou accidentelle de digues de bassins d'accumulation au moyen d'armes nucléaires.
- Le danger de raz de marée sur les rives des lacs suisses en cas d'explosions atomiques dans l'eau ou au-dessus. (Alors que l'étendue du danger en cas d'inondations peut être déterminée avec une certaine précision dans le temps et dans l'espace, il est impossible de prévoir l'étendue d'un raz de marée, à cause de la diversité des calibres, des points d'éclatement et des points zéro.)
- L'engagement éventuel d'armes chimiques et biologiques, dont les effets sont très variés.
- 75. Les répercussions de toutes ces armes et de tous ces événements sont d'autant plus graves que l'infrastructure de notre vie quotidienne devient toujours plus vulnérable. Mentionnons, à titre d'exemple, quelques-uns de ces développements:
 - Notre population augmente à vue d'œil et se concentre dans les grandes agglomérations où la densité atteint plus de 10 000 personnes au km²; elle dépend ainsi d'une centralisation très poussée de la production alimentaire dans les fabriques de pain, les abattoirs, etc. Le commerce de détail n'a que peu de dépôts et dépend d'un ravitaillement presque quotidien.

	mil itaires	civils	proportion m/c
Première Guerre mondiale	9 200 000	500 000	20:1
Deuxième Guerre mondiale	26 800 000	24 800 000	1:1
Guerre de Corée	1 500 000	7 700 000	1:5
Guerre du Viet-nam selon ç les premières données			1:20

- La généralisation du chauffage au mazout, le nombre croissant de citernes à mazout ainsi que le passage d'oléoducs sur sol suisse, augmentent le danger de catastrophes pétrolières. Il en est de même des installations des grands réseaux transportant, sur des distances importantes, du gaz explosif sous haute pression.
- L'automatisation et la centralisation rendent également l'infrastructure de notre vie quotidienne plus vulnérable. Des interruptions dans les grands réseaux de gaz auraient des conséquences immédiates pour la vie quotidienne de dizaines de milliers de familles.
- Des destructions dans les systèmes d'alimentation en courant électrique aboutiraient immédiatement à des situations proches du chaos dans les ménages et dans la vie publique. Même avec des citernes pleines, le chauffage au mazout, par exemple, ne fonctionnerait plus; dans les maisons modernes, il n'y a plus de possibilité d'installer des fourneaux et des cuisinières à bois. La mise en service immédiate de cuisines publiques de fortune ne serait qu'une des nombreuses mesures urgentes à prendre.

Les dangers particuliers des armes ABC

Le danger atomique

76. Actuellement, les effets des armes nucléaires sont largement connus. Ce q'on ne connaît pas, c'est l'objectif que l'adversaire chercherait à atteindre, ainsi que le genre et l'importance des moyens qu'il engagerait. Il n'y a pas de doute que les grandes puissances seraient techniquement en mesure, en n'engageant qu'une partie de leurs armes nucléaires, de détruire en peu de temps tous les bâtiments et toute la superstructure de la Suisse, et d'anéantir la population, si elle ne peut pas se réfugier dans des abris aménagés et équipés pour un séjour de plusieurs mois. Pour des raisons de politique mondiale et de stratégie, un cas aussi extrême n'est pas probable. S'il devait néanmoins se produire, il déjouerait tout calcul et toute planification.

En revanche, notre stratégie défensive doit tenir compte d'attaques nucléaires qui occasionneraient à la population civile - selon le degré de développement de la protection civile — des pertes d'un cinquième à un tiers. Notre stratégie doit envisager aussi bien les effets d'une attaque directe contre le pays que ceux de la contamination radio-active consécutive à des explosions nucléaires au-delà de nos frontières. De même, il faut tenir compte d'autres effets tels que les phénomènes électromagnétiques, les éboulements, les raz de marée et les inondations.

La vitesse et la portée des vecteurs modernes d'armes nucléaires empêchent de donner l'alarme à temps. La collaboration avec d'autres pays neutres permettrait d'améliorer dans une mesure restreinte les possibilités d'alarme. En période de crise sérieuse, il faut veiller à ce que des parties de l'armée et de la population s'installent dans des abris. Il n'est pas indiqué de procéder à des évacuations, sauf dans des cas exceptionnels. La troupe et la population seront inévitablement mêlées.

La poursuite du combat par l'armée et, cas échéant, son assistance à la population, constituent le meilleur moyen de renforcer la volonté de survivre au milieu des pertes et des destructions. Pour la population ellemême, la participation de tous — ou presque tous — aux travaux de sauvetage et de reconstruction dirigés par les organes de la protection civile, est de la plus grande importance psychologique.

Le danger des armes chimiques et biologiques

77. Pour différentes raisons, l'engagement stratégique d'armes chimiques est peu probable. En revanche, l'engagement d'armes chimiques sur le plan tactique et opératif est fort possible. Il s'agit avant tout de gaz nervins et de gaz attaquant la peau, dont les effets sont mortels. Les toxiques à effets psychiques (tels que le LSD) qui ne provoquent qu'une mise hors de combat temporaire, seront probablement peu utilisés, leurs effets étant encore trop peu connus. Des réactions allant à l'encontre de l'effet escompté pourraient éventuel-Iement apparaître.

Etant donné que les armes chimiques ne causent pas de destructions, leur emploi est probable là où des dévastations massives gêneraient la mobilité de l'agresseur, comme par exemple dans des régions à forte concentration d'immeubles et de population. On ne saurait surestimer le danger pour la population. Seules les personnes se trouvant dans les abris antigaz seraient protégées.

La quantité de substance absorbée détermine le degré d'intoxication. Un séjour prolongé dans un nuage de gaz fortement dilué a le même effet d'intoxication qu'un court séjour dans un nuage à forte concentration. Etant donné que l'identification des substances de combat et l'alarme automatique ne sont pas encore possibles pour le moment, la population risque d'inhaler des gaz pendant assez longtemps sans masque protecteur. Comme le nuage de gaz peut être poussé loin dans l'arrière-pays, la population qui ne se trouve pas tout près de la zone d'intervention est également en grand danger.

Les effets d'un engagement d'armes chimiques seront beaucoup plus dévastateurs pour la population que pour la troupe, car la remise du masque à gaz civil ne se fera que dans les années soixante-dix. La difficulté de déclencher l'alerte à temps, l'instruction insuffisante tant à l'emploi

du masque à gaz qu'à la désintoxication causeront de lourdes pertes, même après la distribution des masques à gaz civils.

78. Les armes biologiques provoquent soit des maladies non transmissibles, soit des maladies contagieuses (épidémies), qui peuvent être mortelles ou non, selon les agents pathogènes. Le recours à des micro-organismes provoquant des épidémies aurait pour un agresseur sans scrupules l'avantage que le caractère intentionnel de l'engagement ne pourrait être prouvé. On ne s'attend guère, pour le moment, à une telle utilisation, car les effets sont trop peu connus et la propagation des épidémies en général est trop lente. De plus, le contrôle échappe à l'agresseur et sa propre population pourrait également être atteinte.

Les agents pathogènes des maladies non contagieuses sont propagés par le vent. Contrairement aux armes chimiques, les quantités à utiliser sont beaucoup plus faibles. Par la suite, lorsque nous parlerons d'armes biologiques, il s'agira de celles qui provoquent des maladies non contagieuses.

L'engagement, sur le plan stratégique, de telles armes dans notre pays, notamment sur le plateau suisse à forte densité démographique, n'est pas exclu. Des avions volant à basse altitude ou des missiles pourraient être utilisés comme vecteurs. L'engagement aurait lieu très probablement de nuit, car les agents pathogènes ne résistent en général pas aux rayons ultraviolets. Les pertes seraient très importantes et toute l'infrastructure civile et la logistique seraient paralysées.

Un sabotage biologique visant à infecter l'eau potable, les aliments ou les puits d'aération est certainement possible. On peut également concevoir l'emploi de moyens biologiques pour anéantir les récoltes et le bétail. L'engagement opératif d'armes biologiques est également possible; le temps d'incubation, un ou plusieurs jours, donne la possibilité d'une coordination avec les opérations de forces terrestres. Du fait de la propagation par le vent, la population civile risque, également dans de tels cas, de subir de graves dommages.

L'importance stratégique de la protection civile

79. La protection civile doit, et c'est là son importance stratégique première, rendre possible la survie de la nation pour laquelle l'armée combat. Le soldat sait que la population civile est aussi exposée au danger que lui. Il est important pour le moral, non seulement de la population civile, mais également de l'armée, de veiller avec le même soin à l'aménagement d'une protection civile moderne qu'au développement de l'armée. L'éloignement vertical de la population civile dans des abris doit être préparé avec autant de soin et d'ampleur que le combat de l'armée.

80. La menace totale dans la guerre possible aujourd'hui et l'engagement des armes psychologiques créent les conditions préalables propres à jeter la panique dans la population civile et à inciter celle-ci à chercher son salut dans la fuite.

A cet égard, l'incorporation dans les organisations de la protection civile d'environ un quart de la population non touchée par la mobilisation de guerre, est de la plus haute importance. L'incertitude et l'inactivité ont les conséquences les plus funestes dans les situations de crise. Celui qui est incorporé dans une organisation de protection civile et qui a des tâches concrètes à accomplir et assume des responsabilités, échappe mieux au danger de panique que celui qui n'a à s'occuper que de luimême. Il n'y a pas de meilleur remède contre la peur que la conscience du devoir à remplir.

81. Une protection civile bien conçue et bien organisée a son importance non seulement pendant la guerre, mais aussi pendant les phases de *pression* et de *chantage*.

Devant un chantage, le gouvernement a une toute autre marge de manœuvre et des possibilités d'action plus étendues, s'il sait que la nation ne risque pas de subir déjà de lourdes pertes à la moindre attaque.

Mieux la population est protégée et plus le seuil de chantage efficace sera élevé.

Aide en cas de catastrophe en temps de paix

82. Bien qu'il ne s'agisse plus ici d'un aspect stratégique de la protection civile, il sied de rappeler, pour être complet, que toute une série de constructions et d'organismes de la protection civile peuvent aussi être utiles en cas de catastrophes de diverse nature qui ne proviennent pas d'opérations militaires. Il suffit de penser à des explosions, à de gros incendies, à des accidents de réacteurs nucléaires à l'intérieur du pays ou à l'étranger, ou encore à des épidémies.

3.7. Comparaison des moyens stratégiques

83. A première vue, l'efficacité des moyens stratégiques suisses peut paraître faible; mais comparés à d'autres, ils sont toutefois d'une force considérable. En effet, un grand nombre de facteurs de notre environnement et d'éléments stratégiques relevant de la politique internationale, ainsi que l'état de la nation, jouent en notre faveur. Il est également avantageux pour nous que la Suisse ne soit plus au point d'intersection des intérêts stratégiques, comme ce fut encore le cas pendant la Seconde Guerre mondiale. Dans la situation actuelle, l'occupation de la Suisse ne présente pour personne un intérêt particulier et il n'y a par conséquent pas, de prime abord, confrontation directe de nos intérêts avec ceux d'autres Etats.

Il s'agit donc, pour la conduite politique du pays,

- d'une part, d'engager nos moyens stratégiques là où nous pouvons renforcer les tendances favorables à notre sécurité, ce qui devrait être notre tâche principale notamment dans les situations relativement peu tendues, et
- d'autre part, d'engager ces moyens directement là où ils seront seuls en mesure de protéger nos intérêts vitaux, ce qui sera le cas particulièrement en cas de tension accrue ou de conflit ouvert.

Le problème des priorités

84. Lorsqu'on évalue les moyens stratégiques, on est tout d'abord frappé de leur interdépendance: la poursuite du combat armé par exemple, ne serait guère possible sans une protection civile efficace. L'une et l'autre dépendent de nouveau de l'étendue de la préparation économique à la guerre. La situation politique intérieure et la politique étrangère sont interdépendantes. Toute faiblesse de l'un de ces éléments n'affecte pas seulement notre capacité d'indépendance en général; elle en remet tout le système en question.

Telle est la conséquence de la complexité des menaces modernes. L'aptitude défensive forme un tout, composé d'éléments qui ne peuvent être négligés à volonté.

- 85. Il en résulte qu'il est difficile d'établir un ordre de priorité, en particulier dans la mesure où celle-ci se fonde sur un ordre de probabilité des menaces, qui ne peut lui-même pas être déterminé selon des critères objectifs. Ainsi, celui qui considère la guerre conventionnelle comme la plus probable n'est pas dispensé pour autant d'envisager sérieusement le cas d'un conflit nucléaire avec toutes ses conséquences. Et vice versa, celui qui veut essentiellement éviter la guerre, ne peut écarter l'éventualité de son échec, et la nécessité du combat défensif. Enfin, celui qui accorderait la priorité aux mesures stratégiques nécessaires pour assurer la survie de la population en cas de catastrophe, court le risque de négliger aussi bien les possibilités d'empêcher une agression que celles de la défense.
- 86. Toutefois, il existe une série de facteurs stratégiques, qui agissent non seulement dans une direction, mais dans plusieurs sens en même temps. Ainsi, en renforçant la puissance de combat de notre armée, nous augmentons non seulement nos chances dans un conflit armé, mais nous influençons aussi le calcul de rentabilité de l'adversaire éventuel; nos chances de dissuasion, nos chances d'empêcher la guerre s'accroissent. Le renforcement de notre armée nous donne plus de poids dans les négociations que nous aurions éventuellement à conduire en vue d'une coalition à la suite d'une attaque contre notre pays. Développer la

protection civile augmente non seulement les chances de survie de la population, mais aussi la possibilité de résister à un chantage nucléaire; élément supplémentaire de résistance, le développement de la protection civile pourrait également peser favorablement dans le calcul d'un adversaire, et donc constituer un élément de dissuasion, même s'il a certainement moins de poids que l'armée. De judicieuses précautions économiques renforcent la défense et augmentent en même temps les chances de survie, et comme ces mesures amoindrissent notre vulnérabilité dans un secteur important, elles contribuent également à la «dissuasion».

Outre les initiatives de la politique étrangère et une activité qui pourrait également comprendre l'envoi de contingents de secours suisses à l'étranger, il est de la plus haute importance de maintenir une force défensive inspirant le respect, même à des armées modernes, et de la renforcer au point d'en faire un élément de «dissuasion» solide. Sous ce rapport, il vaut la peine de consentir d'importants investissements et de concentrer les efforts sur des points précis. De tous les moyens en mesure d'augmenter notre sécurité, l'armée a. en tant que seul élément de force, le plus de poids; elle peut en outre agir dans plusieurs directions. La sécurité diminuerait au lieu d'augmenter, si l'armée était affaiblie ou négligée au profit du développement d'une arme stratégique de dissuasion qui, sans être un potentiel de combat, prétendrait seulement prévenir la guerre, sans pouvoir, eu égard à la modicité de nos moyens, garantir que ce but serait atteint.

La souplesse dans l'emploi des moyens

87. A côté de cette appréciation relative aux objectifs stratégiques, il faut encore considérer un autre critère, la souplesse très variable des différents secteurs stratégiques. Dans certains cas, une improvisation rapide permet déjà d'atteindre un résultat. D'autres domaines exigent des investissements faits longtemps à l'avance et des aménagements qui s'étendent sur des années, voire sur des décennies. Sous ce rapport, la politique étrangère est la plus souple. Sans pour autant dévier d'une ligne directrice, elle peut saisir rapidement les chances qui se présentent et suivre pas à pas l'évolution de la situation internationale. L'armée, la protection civile et la défense économique sont beaucoup plus rigides. Les facteurs de cohésion nationale échappent à une manipulation rapide.

Alors que bien des mesures destinées uniquement à la survie doivent être improvisées, parce que leur préparation ne peut avoir qu'un caractère général, l'effet de dissuasion de l'armée ne peut jamais être improvisé. Dans ce domaine, la planification et les investissements portent sur des années et des décennies.

L'armée qui, par son action primaire et secondaire, comme par son rayonnement sur tous les domaines touchant à l'indépendance, continue à occuper une position centrale parmi les moyens stratégiques, doit, du point de vue de la flexibilité également, être au premier plan de nos efforts. Précisément, parce qu'elle exige beaucoup de temps et de frais pour être vraiment un instrument efficace de l'Etat, il faut lui assurer

un développement constant et aussi régulier que possible. Il en est de même de la *protection civile* qu'il faut constamment planifier et perfectionner.

88. Mais, il faut le répéter, les interprétations les plus pénétrantes des dangers possibles, les distinctions les mieux fondées entre ce qui est important et ce qui paraît l'être moins, ne doivent jamais faire oublier l'essentiel: l'interdépendance de tous les secteurs stratégiques. Aucune évaluation ne doit sous-évaluer le poids d'un secteur particulier. La défense nationale générale a la force de son élément le plus faible. (Dans la suite qui paraîtra dans notre numéro de juillet, nous donnerons des informations sur la situation particulière de la protection civile.)

(Suite au nº 7/8/71)





Projektierung und Bau von Notstromanlagen für Handbedienung, automatischen oder vollautomatischen Betrieb schockgeprüfte Ausführungen

AKSA AG

Ingenieurbureau 8116 Würenlos Bahnhofplatz Telefon 056 / 74 13 13

Sixième Marche des Sapeurs-Pompiers Suisses 1971, Lyss

Cette marche, qui se déroulera déjà pour la sixième fois, aura lieu samedi, le 18 septembre 1971 à Lyss.

Sont autorisés à y participer les membres des corps de sapeurs-pompiers des communes et des usines, les membres des organisations de protection civile et des corps de police.

La marche sera accomplie en uniforme sur un parcours de 23 km. Vu les chiffres des marches précédentes, environ 2000 participants, du pays et de l'étranger, sont attendus au départ.

La clôture des inscriptions est fixée au samedi, 28 août 1971. Le règlement de marche peut être obtenu auprès du Cdt de la Marche des Sapeurs-Pompiers, Stegmatt 19, 3250 Lyss.

Protection civile

autoprotection